

# CHSCTM

30 novembre 2022

Liminaire



Nous sommes réunis ce jour pour la dernière séance du CHSCT ministériel. Après 10 ans de bons et loyaux services pour les agent.es, cette instance tient sa dernière réunion pour laisser place aux futurs CSA et à leurs Formations Spécialisées.

Avant d'aborder les sujets de l'ordre du jour, il nous est impossible de ne pas évoquer l'actualité qui a bouleversé très récemment la DGFIP : l'assassinat d'un agent de la DGFIP et les violences subies par sa collègue dans l'exercice de leurs fonctions. Si nous avons apprécié le soutien du ministre en charge des comptes publics, Gabriel Attal, nous regrettons l'absence d'intervention publique du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Bruno Lemaire.

Les différent.es agent.es de notre ministère qui exercent des missions de contrôle au service de l'intérêt général, que ce soit à la DGFIP, aux Douanes, à la DGCCRF, à l'Industrie ou à l'INSEE, constatent de plus en plus fréquemment un manque de consentement de certains usagers à se soumettre à l'autorité de l'État. Certaines affaires médiatiques donnent à voir une inégalité de traitement particulièrement injuste et inéquitable entre les contribuables. Cela n'aide pas les agent.es sur le terrain à exercer leurs missions. Il est à regretter que l'État délaisse la dimension de contrôle au profit du "conseil" voire de la légitimation du droit à l'erreur. Cela se traduit dans les directions par un manque de suivi et d'aides auprès des personnels concernés.

Pour **Solidaires Finances**, c'est consternant de devoir attendre un tel drame pour que le sujet éclate ! Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir envoyé de nombreux signaux et alertes sur les conditions d'exercice et accompagnement des agent.es dans ces missions. **Solidaires Finances** réaffirme son soutien à notre collègue, aux familles, aux agent.es du département et à la communauté DGFIP aujourd'hui en deuil.

Concernant la fusion des instances, **Solidaires Finances** réitère son opposition à la loi de transformation de la fonction publique, qui pour nous constitue plus une destruction. Comme d'habitude, nous sommes affligés par l'impréparation de la DGAFP : à quelques semaines de la mise en place des nouvelles instances, celles-ci ne disposent toujours pas de règlement intérieur. Nos futur.es élu.es tout autant que le ministère, les directions générales et locales ne sauront comment fonctionneront ces instances que, au mieux dans le courant du premier trimestre 2023 selon les informations dont nous disposons.

Comment comptez-vous répondre à cette urgence ? Cela veut-il dire que sans règlement il n'y aura pas de réunion ? Situation qui met une fois de plus à mal la qualité du dialogue social ! Cela nous interroge sur la volonté réelle d'améliorer le fonctionnement des instances et du dialogue.

**Solidaires Finances** est attachée à la politique ministérielle en santé, sécurité et conditions de travail. Nous avons la chance d'avoir un réseau ministériel d'acteurs de la prévention. La pérennité de ce réseau est un sujet d'importance et dépend de la structuration de ce dernier.

...

.../...

Pour assurer les missions qui leur sont dévolues et au regard de la charge de travail qu'implique la démultiplication des instances, **Solidaires Finances** revendique un renforcement du réseau. Nous rappelons au Secrétariat général qu'il ne faut pas oublier qu'un nouvel acteur va prendre sa part dans ce réseau : les Animateurs de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP). Il faut les intégrer dans la nouvelle note d'orientation ministérielle. Note, qui devrait également contenir une fiche synthétique résumant les rôles et les missions des différents acteurs, ce qui permettrait de savoir à quel moment et sur quels sujets l'instance peut les solliciter. Sans omettre une présentation du dispositif de veille sociale.

**Solidaires Finances** rappelle l'importance que constituent l'information et la participation des organisations syndicales, représentant les personnels, dans la construction et dans la mise en œuvre de la politique SSCT. Puisque le champ de compétence de la formation spécialisée recouvre le domaine de la prévention, il nous faut impérativement avoir accès aux informations qui concernent le sujet.

Il est regrettable que nous ne soyons pas intégrés dans le dispositif de signalement de violence au travail, ni informés des alertes du médecin du travail ou de la transmission au fil de l'eau des AS/MP.

Pour **Solidaires Finances**, la mise en place des nouvelles instances devrait être l'occasion de ne pas reproduire les errances passées, les présidentes et présidents des nouvelles instances devraient être plus attentifs à la qualité du dialogue social et au respect du fonctionnement de ladite instance. C'est au travers de ces éléments que nous pourrions juger de la volonté de l'administration de mettre en phase ses actes et ses paroles.